

La rue, on Partage



Bulletin d'information de l'association
N°95 février mars 2022.

Droits des piétons, des cyclistes, des usagers des transports en commun.

Éditorial – Concertation Transport en commun en site réservé

La concertation sur le projet de futur TCSP (transport en site propre) vient de se terminer, le mode « BHNS » (bus à haut niveau de service) était présenté par la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

Sait-on comment un BHNS "Bus à Haut Niveau de Service" à la capacité de 20 000 à 30 000 passagers/jour pourra satisfaire les besoins de TPM sur l'axe est-ouest estimés à 100 000 passagers /jour en 2030 ?

Sait-on comment un BHNS pourra t-il assurer un « haut niveau de service » en ne faisant pas de site propre(réservé) sur près de 30 % du trajet, alors que pour augmenter notablement la rapidité il faut 100 % de site propre ?

Sait-on comment un BHNS pourra t-il assurer un « haut niveau de service » en matière de confort ?

- un bus articulé comporte du roulis et du tangage, des coups de frein sensibles.
- un « bus » hns est soumis à l'usure des pneus et provoque l'ornièrage de la chaussée.

Sait-on comment un BHNS pourra t-il assurer une attractivité suffisante pour atteindre les 20 % de part modale des transports en commun que toutes les métropoles de taille équivalente et même inférieure affichent dès aujourd'hui ? (cf article ci-après sur les déplacements des actifs.)

Ce qui est certain , c'est que pour assurer l'intermodalité la plus efficace aux gares de La Seyne et de Toulon, même un BHNS se doit d'y proposer des stations au plus près des quais de gare.

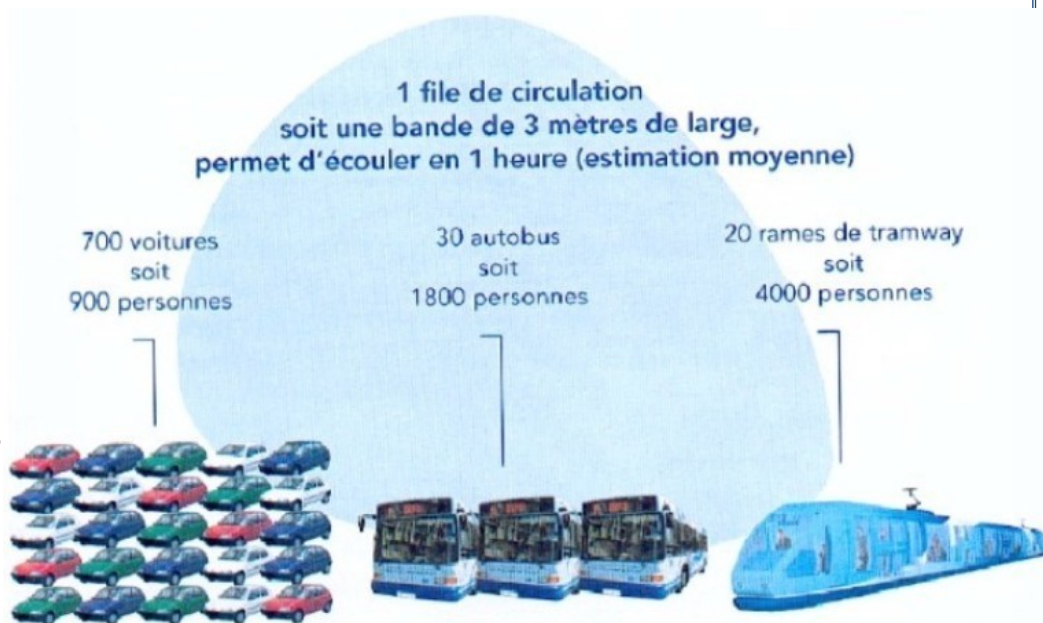
Ce qui est certain, c'est qu'alors que les maires de La Seyne, Six-Fours et Ollioules viennent de signer à juste titre une convention pour la sauvegarde des terres agricoles, même un BHNS ne doit pas traverser des terres agricoles comme celles du domaine des Olivades.

Ces 2 propositions présentées et co-signées par TVD ont été retenues à l'issue de la concertation. Nous espérons qu'elles figureront bien dans la future enquête publique.

Le Conseil d'Administration de TVD

Toulon Var Déplacements, 24 rue Paul Lendrin chez « Café Culture », 83000 Toulon .

Courriel : tvdeplacements@gmail.com Tel : 06 18 16 31 27 - site : <https://toulon-var-deplacements.fr> p1



Mode de déplacements des actifs

d'après INSEE <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5016698>

selon une exploitation complémentaire du recensement de la population de 2017

Dans ce document l'INSEE analyse les déplacements des actifs pour se rendre à leur travail.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, une proportion importante d'actifs effectue des déplacements courts pour se rendre au travail : la moitié travaille à moins de 6,9 km de leur domicile. Cela tient en particulier au caractère urbain de la région, les actifs résidant dans les pôles des aires d'attraction des villes se déplaçant moins pour travailler que ceux résidant dans les couronnes. Ce caractère urbain a également un impact sur les modes de déplacement. Bien que dominant, l'usage de la voiture est ainsi moindre pour la région prise dans son ensemble que dans le reste de la province. Pour autant, les résidents des pôles de Marseille – Aix-en-Provence et de Toulon recourent notablement à la voiture pour se rendre à leur travail.

Par ailleurs, le recours à d'autres modes de déplacement que la voiture s'accroît généralement avec la taille des pôles. Parmi les très grandes aires cependant, les actifs du pôle de Marseille – Aix-en-Provence utilisent encore fortement la voiture (61 % des déplacements domicile-travail). Cette part n'est que de 51 % pour le pôle de Lyon, au profit des transports en commun, et ce malgré une part de déplacements courts bien plus réduite. Les pôles de Lille, Bordeaux et Toulouse restent également très dépendants de la voiture, mais la part des actifs qui parcourent plus de 5 km y est nettement plus élevée.



Dans le pôle de Nice, l'usage de la voiture est comparable à celui de Nantes ou de Grenoble et la part des deux-roues motorisés atteint 8 %.

Pôles des aires d'attraction des villes	Mode de déplacement des actifs résidant dans les pôles (en %)					Part des actifs parcourant au plus 5 kilomètres (en %)	Population des pôles en 2018
	Marche à pied	Vélo	Deux-roues motorisés	Transports en commun	Voiture		
Paris	8	2	3	50	37	34	10 566 866
Lyon	10	5	2	33	51	46	1 265 614
Marseille – Aix-en-Provence	9	2	5	23	61	53	1 173 417
Lille	7	4	1	21	68	39	951 458
Bordeaux	6	8	3	20	63	40	735 146
Toulouse	6	7	3	21	63	36	732 644
Nantes	7	8	2	24	58	43	481 096
Nice	11	2	8	23	56	45	457 359
Strasbourg	8	14	1	26	50	49	422 968
Grenoble	9	12	1	23	55	54	364 605
Montpellier	9	7	3	20	61	51	356 972
Toulon	8	3	6	11	72	49	348 888
Rennes	10	9	2	24	56	53	268 797
Reims	11	3	1	16	69	58	209 334
Saint-Étienne	12	1	1	19	67	50	207 432
Angers	10	7	2	15	67	50	205 346
Dijon	11	5	1	22	60	63	198 762
Le Havre	10	2	2	15	71	53	194 639
Nîmes	12	4	3	10	71	59	149 633
France	9	4	3	27	58	44	33 938 627
Province	10	4	2	14	70	50	23 371 761

Parmi les pôles de taille moindre, celui de Toulon se distingue à la fois par l'importance de l'usage de la voiture (72 % des trajets soit la plus forte part modale de tout le tableau) et par la rareté des recours aux transports en commun (11 % soit la plus faible proportion excepté Nîmes beaucoup moins peuplée)

On peut préciser que tous les pôles entre 500 000 et 195 000 habitants figurant dans ce tableau ont une part modale « transports en commun » comprise entre 15 et 25 % et ont une ou plusieurs lignes de tramway.

Maurice Franceschi.

Les Engins de Déplacement Personnel Motorisés (EDPM) et autres draisienne électrique officiellement autorisés en France

En fait on les voyait déjà depuis plusieurs mois dans nos rues, les draisienne électrique et trottinette avec un siège étaient en vente illégalement partout, Carrefour en avait même fait un produit d'appel il y a quelques mois. Pourtant ces engins n'étaient pas homologués pour rouler dans l'espace public seuls étaient autorisés les engins nécessitant un effort de l'utilisateur, pédaler ou se tenir debout. La loi s'adapte donc à un état de fait. Depuis le 15 janvier, un décret intègre les « cyclomobiles légers » au Code de la route et leur ouvre les pistes cyclables.

Comme pour les VAE, la loi spécifie une puissance maxi et une vitesse maxi (25 km/h).

Alors qu'en penser ?

On peut surtout s'inquiéter de voir ces engins envahir les trottoirs bien que leur utilisation sur les trottoirs soit strictement interdite, mais peu contrôlée ou sanctionnée!

Reste la question des espaces partagés, comme le centre ville piéton de Toulon où la cohabitation des différents modes risque d'amener des tensions si ce mode de déplacement venait à fortement se développer.

On peut aussi se demander qui contrôlera et avec quels moyens qu'un engin n'est pas débridé et respecte la règle des 25 km/h ?

D'un autre côté on peut se réjouir de l'arrivée d'engins susceptibles de remplacer les petits scooters polluants et bruyants, en particulier auprès des livreurs Uber, Deliveroo et autres.

On peut également penser que des automobilistes pourraient les adopter pour les courts trajets du quotidien.

Et l'augmentation du nombre d'utilisateurs pourrait inciter les municipalités à développer le réseau cyclable, surtout qu'en l'absence de piste cyclable et sans circulation sur les trottoirs, la circulation se ferait sur la rue au milieu des voitures.

En conclusion, la loi valide un état de fait, et ces engins étant en vente depuis longtemps, aucune raison de craindre une déferlante de draisienne dans les rues, et tout ce qui peut favoriser le remplacement des modes de déplacement thermiques dans nos villes est plutôt une bonne nouvelle à condition que les règles de circulation et en particulier l'interdiction de circulation sur les trottoirs soient bien respectées.

Denis Salmon

Baromètre des villes cyclables 2021 dans le Var.

Avant de connaître les résultats complets, on peut déjà comparer l'édition 2021 et celle de 2019 au niveau de la participation.

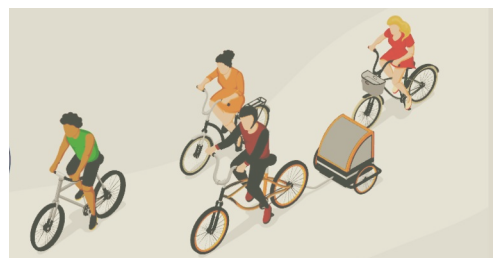
	Nombre de communes qualifiées :> ou = 50 rép	5 Communes ayant obtenu le plus grand nombre de contributions
2019	10	Toulon 364, La Seyne 139, Le Pradet 112, Hyères 102, Six-Fours 94
2021	23	Toulon 340, La Seyne 126, Hyères 98, Fréjus 87, La Garde 83

Il y avait en 2021 un « référent » régional, qu'il faut remercier, et qui a apparemment « poussé » à la participation et à la « qualification » du plus grand nombre de communes : de 10 en 2019 on est passé à 23 communes « qualifiées » en 2021.

Par contre, on se rend compte que la participation dans les grandes communes (nota de TPM) baisse légèrement. Notons que les associations cyclistes regroupées dans « Mobilactivar »

ont envoyé à TOUS LES MEDIAS (journaux, radios, télé) un communiqué de presse détaillé les invitant à relayer l'information, PAS UN SEUL NE L'A FAIT.

Commission Vélo de TVD.



Climat : le Pays de Galles ne construira plus de nouvelles routes

Les routes favorisant la circulation automobile, le gouvernement gallois a décidé de ne plus en construire, tout simplement.

Pour être cohérent avec ses objectifs de réduction des gaz à effet de serre, le Pays de Galles a pris une décision aussi drastique que logique : ne plus construire de nouvelles routes.



L'idée est notamment de mettre le paquet sur les transports en commun et le vélo. Depuis 1990, le pays de Galles a déjà baissé ses émissions de carbone de 30 % mais l'objectif est de doubler cet effort au cours des 10 prochaines années. *Repris de « The Guardian » juillet 2021*

Justice et délinquance routière :

Le tribunal correctionnel de Draguignan (Var) a condamné à cinq ans de prison avec sursis et 2 ans d'annulation de permis un conducteur ayant mortellement fauché une femme en octobre 2017. L'accident s'était produit sur une route départementale entre Cogolin et Grimaud. Un expert a estimé que le mis en cause roulait à 135 km/h dans une zone où la vitesse était limitée à 50 km/h au lieu de 70 à cause de travaux... *Var-Matin* 3 novembre 2021

Accidents de la route dans le Var

septembre 2021 120 blessés 6 tués (2 piétons renversés par des Véhicules Légers, voitures (V.L.), 2 scooteristes et 2 motards dont 3 notés « responsables »)

octobre 2021 96 blessés 6 tués (2 automobilistes, 2 scooteristes, 2 motards dont 5 sont notés « responsables /perte de contrôle, » 1 non responsable : motard percuté par VL)

novembre 2021 93 blessés, 5 tués dont 4 automobilistes et 1 motard tous notés « responsables » sauf 1 automobiliste

Mis à jour le 16/12/2021 <http://www.var.gouv.fr/accidentologie-novembre-2021-a10428.html>

Enquêtes piétons dans Var Matin

En novembre 2021, est parue dans les colonnes du quotidien une enquête à destination des piétons toulonnais : « Toulon est-elle une ville agréable pour les piétons ? » (par la suite, sont parus la même enquête pour les villes de Draguignan et Fréjus Saint-Raphaël.)



Puis ce sont les résultats détaillés avec graphiques, compte-rendus déclinés en 3 articles successifs en décembre et suivi d'un autre article intitulé « 7 leviers à actionner pour améliorer la vie des piétons en ville » sous l'expertise de Sylvain Michelin, de la Direction territoriale Méditerranée du Cerema.

Cette enquête et tous les articles représentent un travail très intéressant., et TVD est satisfait de voir qu'un média local de cette importance s'intéresse d'aussi près aux piétons et à la marche dans nos villes du Var.

Le contenu de ces enquêtes de Var Matin s'inspire ... étroitement d'une autre enquête au niveau national menée du 7 Décembre 2020 au 15 Mars 2021, le « [Baromètre des villes marchables](#) », à l'initiative des associations 60 Millions de Piétons, Rue de l'Avenir, et FF de Randonnée Pédestre, et que TVD a largement évoqué dans le bulletin n° 91 (janvier 2021) et dans le n° d'octobre 2021 pour les résultats... tous nos bulletins étant régulièrement envoyés au journal Var Matin. Nous avons transmis aux médias dont Var Matin le dossier de presse en demandant de bien vouloir relayer cette information. Ci-contre le seul article en taille quasi réelle paru en mars 2021 dans le même Var Matin.

Commission piéton de TVD

Baromètre des villes marchables

Jusqu'au 15 mars, il est possible de donner son avis sur les déplacements piétons dans sa ville sur : <https://placeauxpietons.fr/>
Plus d'infos : <https://toulon-var-deplacements.fr/le-premier-barometre-des-villes-marchables-est-lance>

Réhabilitation de la Corniche de Tamaris

La concertation pour ce projet d'aménagement de 30 Millions € qui sera réalisé par la métropole TPM.a débuté vendredi 7 janvier 2022 par une première visioconférence publique.

Ensuite le public a été invité à participer au « diagnostic » sous deux formes :

1°) En répondant à un questionnaire* en ligne du 7 janvier au 7 février

*Ce questionnaire a été en partie amendé par « le Collectif pour l'essor du Vélo à Toulon/Lamassecritique » et par l'association « Vélo pour tous »

En 2019, lors de la journée "Tamaris pour tous", un sondage sur ce même sujet avait été élaboré par Lamassecritique, Toulon Var Déplacements et Vélo pour tous et avait recueilli plus de 600 réponses.

2°) « En participant à un « diagnostic en marchant », visite de groupe en présence du paysagiste et de la Métropole pour observer et échanger in situ »(site de La Ville)

Les 3 visites ont concerné les 3 secteurs ci-dessus, (Image Ville de La Seyne) qui représentent également les 3 étapes prévues des travaux. Suite aux visites et au questionnaire, « L'agence paysagiste commencera à dessiner des propositions d'aménagement répondant au programme, intégrant les éléments ressortis dans le diagnostic ». A cette étape, les habitants seront invités à des ateliers de concertation ... »
Ensuite l'enquête publique est prévue fin 2022 et les premiers travaux fin 2023.



Nous nous félicitons de cette concertation pour ce projet essentiel pour les déplacements et l'aménagement urbain.

Nous remercions le « Collectif pour l'essor du Vélo à Toulon » et « Vélo pour tous » pour leur implication auprès des responsables seynois de TPM., et nous avons soutenu leurs propositions.

Nous espérons d'ailleurs qu'elles figureront dans les propositions d'aménagement qui seront exposées. Nous regrettons quand même que les aménagements effectués sur la corniche P. Giovanini n'aient pas eu droit à cette concertation du public. Nous pensons que la « voie verte » réalisée (espace commun à tous les modes doux) n'est pas la meilleure solution.

Pour plus d'informations sur le projet. <https://www.la-seyne.fr/les-projets/la-corniche-de-tamaris/>

Commission Vélo de TVD

A noter sur vos agendas

**L'Assemblée Générale de Toulon Var Déplacements
aura lieu le samedi 19 mars matin.**

**Elle se tiendra à la fois en présentiel dans la salle « l'Hélice »
au siège de la F.O.L. Avenue Agostini à Toulon, et également en visio-conférence.**

Les votes se feront par correspondance.

Les adhérents recevront début mars la convocation et les documents nécessaires.

Concertation sur le projet de TCSP de MTPM : les propositions des associations entendues

La concertation sur le projet de TCSP de MTPM est terminée.

Dans le projet présenté par MTPM, la station TCSP est prévue à 150 m à l'écart de la gare de LA SEYNE-SIX-FOURS. ; le tracé au travers des terres maraîchères des Olivades ne passerait même pas par le Technopôle ; les usagers seraient débarqués place de la Liberté à 300 m de la gare de TOULON.

Les associations **ACTénergies, MART, Porte Marine & Co, Toulon Var Déplacements, UDVN-FNE83** ont émis les propositions suivantes qui sont aujourd'hui à l'étude :

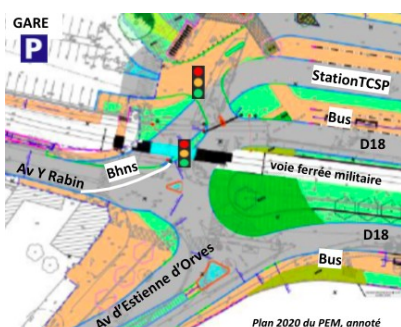
-une intermodalité des TCSP et Bus au contact des trains devant les gares

-un tracé direct, de la gare de LA SEYNE-SIX-FOURS à celle de TOULON permettant la sauvegarde des terres agricoles et de la coulée verte du ruisseau de Faveyrolles

Nous avons été entendus et espérons poursuivre le dialogue.

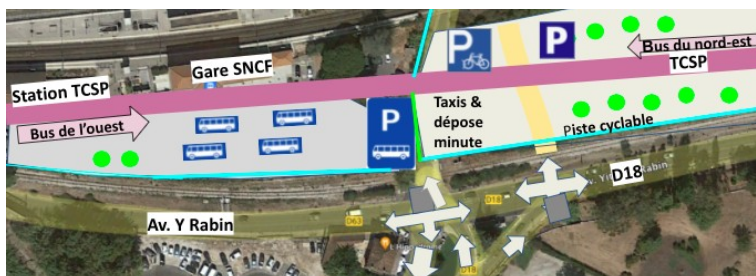
1. La station TCSP devant la gare de LA SEYNE-SIX-FOURS

Projet : Parking devant la gare, station TCSP-bhns et bus à l'écart



Proposition : Stations TCSP et bus devant la gare, parking voitures à l'écart

comme prévu en 2000-2005



2. Un tracé, direct, de la gare de LA SEYNE-SIX-FOURS à TOULON-Bon Rencontre sans passer par les terres agricoles des Olivades

Projet : Tracé en concertation avec un embranchement à La Seyne.. Brégaillon



Proposition : un embranchement à Bon Rencontre d'une part vers le Technopôle et d'autre part vers La Seyne



3. Une station GARE DE TOULON par un détour de 400 m du TCSP :

en empruntant l'avenue Rageot de la Touche
puis l'avenue Vauban
entre Castigneau et Liberté
(pentes de 3 et 4 %)

« Le Bus à haut niveau de service doit passer devant la gare », estiment les associations



L'arrêt Péri-Observatoire est abandonné, remplacé par un arrêt à la gare de Toulon

Michel PIERRE.